

**Conseil économique et social**Distr. générale  
30 décembre 2024Français  
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et du développement économique**Quarante-troisième réunion  
Addis-Abeba, 12-14 mars 2025Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire\*  
**Questions statutaires****Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de  
la Conférence des ministres africains des finances, de  
la planification et du développement économique****I. Introduction**

1. Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa réunion tenue à Victoria Falls (Zimbabwe) les 4 et 5 mars 2024, dans le cadre de la cinquante-sixième session de la Commission.

2. La Conférence a adopté quatre résolutions, qui ont été soumises au Conseil économique et social pour examen et approbation. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces résolutions qui appellent des mesures de la part de la Commission sont mis en exergue dans le présent rapport.

**II. Progrès réalisés par la Commission****A. Résolution 2024/1 : Le renforcement de la coopération fiscale  
pour une meilleure mobilisation des ressources nationales****Paragraphe 3**

*Invite* la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le Forum sur l'administration fiscale africaine, le Forum sur l'administration fiscale en Afrique de l'Ouest, le Réseau pour la justice fiscale-Afrique et d'autres partenaires de développement à renforcer les capacités des pays africains et de leurs institutions, en particulier dans les domaines de la politique et de l'administration fiscales, de la coopération fiscale internationale, de la gouvernance des dépenses fiscales, de l'analyse et de la gestion de la dette, et de la lutte contre toutes les formes de flux financiers illicites ;

\* E/ECA/COE/43/1.



3. La CEA apporte un appui aux efforts déployés par le Gouvernement éthiopien pour renforcer les capacités de son administration fiscale nationale, dans l'objectif de créer des capacités de gouvernance fiscale plus solides et plus efficaces et d'améliorer la mobilisation des ressources nationales. Avec l'appui de la CEA, le Gouvernement a promulgué une proclamation introduisant une taxe foncière, qui a été promulguée par le Parlement du pays en janvier 2025. En 2023, la CEA avait appuyé le voyage d'étude de huit hauts fonctionnaires des ministères éthiopiens des finances, et du développement urbain et de l'infrastructure, et de l'administration de la ville d'Addis-Abeba à l'Agence namibienne du revenu, aux ministères namibiens de l'agriculture, de l'eau et de la réforme foncière, et des finances et des entreprises publiques, et à la ville de Windhoek pour faciliter le partage de l'expertise et des meilleures pratiques dans le domaine de l'administration de l'impôt foncier. En outre, en juin 2024, la CEA a dispensé une formation à quatre experts fiscaux du Ministère éthiopien des finances, dont une femme, sur l'évaluation des dépenses fiscales et des écarts de recettes. La Commission soutient également les efforts du Gouvernement éthiopien pour mettre en œuvre les recommandations relatives à la fiscalité contenues dans un rapport phare de la CEA sur la gouvernance économique<sup>1</sup>.

4. Pour soutenir les efforts visant à endiguer les flux financiers illicites, la CEA apporte un soutien technique à l'Autorité fiscale ougandaise, en renforçant sa capacité à contrer ces flux et à minimiser les pertes de recettes dues au transfert de bénéfices par des sociétés multinationales cherchant à réduire leur obligation fiscale globale.

5. Pour améliorer l'analyse et la gestion de la dette, la CEA a aidé neuf de ses membres<sup>2</sup> à renforcer leurs capacités de gestion de la dette respectives. En avril 2024, elle a organisé un atelier de renforcement des capacités pour 11 décideurs, dont quatre femmes, afin de partager les connaissances sur les stratégies efficaces de gestion de la dette intérieure, ce qui a abouti à l'élaboration de lignes directrices sur la restructuration de la dette intérieure africaine, dans lesquelles une approche systématique est articulée pour l'évaluation de la viabilité de la dette et de la restructuration de la dette intérieure par les États africains. En août 2024, la CEA a soutenu un atelier d'apprentissage de pair à pair pour les décideurs gouvernementaux de cinq de ses membres<sup>3</sup> afin de faciliter le partage des expériences liées à la gestion des dettes des entreprises publiques. En outre, elle a mis au point un outil analytique pour aider ses membres à évaluer l'efficacité des cadres de gouvernance institutionnelle établis pour la gestion de la dette publique. En 2025, six membres de la CEA<sup>4</sup> recevront des services de conseil et une assistance technique pour faciliter leurs évaluations, afin de renforcer la gouvernance institutionnelle de la dette publique en Afrique.

6. La CEA soutient également l'élaboration par ses membres de stratégies visant à renforcer la mobilisation des ressources nationales. En juin 2024, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la CEA a organisé un atelier régional réunissant 566 participants, parmi lesquels 89 (72 hommes et 17 femmes) ont assisté en personne, afin de sensibiliser aux nouvelles tendances et questions affectant la mise en œuvre des cadres de financement nationaux intégrés. L'atelier a permis aux participants de définir des plans d'action pour guider la mise en œuvre de réformes essentielles dans les domaines de la fiscalité, des dépenses publiques et de la dette souveraine.

---

<sup>1</sup> CEA, *Rapport sur la gouvernance économique II : Cadre d'évaluation et de rapport des dépenses fiscales en Afrique* (Addis-Abeba, 2024).

<sup>2</sup> Afrique du Sud, Cameroun, Comores, Éthiopie, Ghana, Nigéria, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe.

<sup>3</sup> Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Nigéria et Zambie.

<sup>4</sup> Cameroun, Comores, Égypte, Ghana, Rwanda et Zambie.

#### Paragraphe 4

*Invite* la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec ses membres, la Commission de l'Union africaine et les partenaires régionaux de développement, à organiser des concertations régionales pour déterminer les principales priorités de développement de l'Afrique dans la perspective d'une quatrième conférence internationale sur le financement du développement, qui pourrait se tenir en 2025 ;

7. Pour aider les États africains à se préparer à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Séville (Espagne) en 2025, la CEA a soutenu l'organisation de la première réunion du comité préparatoire de la Conférence, qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2024. Lors de cette réunion, les participants ont souligné la nécessité de réformer l'architecture financière internationale, de renforcer le rôle des pays en développement dans les institutions financières internationales et de canaliser les ressources vers le développement durable. Ils ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et ont identifié des mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. La CEA a convoqué la deuxième réunion du Comité de la gouvernance économique le 17 novembre 2024, réunion qui a été suivie, les 18 et 19 novembre, d'une consultation régionale visant à élaborer une stratégie africaine commune en prélude à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. La CEA a organisé ces deux manifestations à Addis-Abeba dans un format hybride, permettant une participation en personne ou en ligne.

#### Paragraphe 5

*Engage* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à soutenir l'action du comité intergouvernemental créé par la résolution 78/230 de l'Assemblée générale et à collaborer de manière constructive avec tous les États Membres en vue de convenir d'un mandat pour les négociations d'une convention-cadre sur la coopération fiscale internationale, visant à établir une architecture de gouvernance fiscale internationale efficace et inclusive, et à traiter, par des protocoles, les problèmes actuels et à venir, notamment les flux financiers illicites de nature fiscale, l'imposition des revenus et des plus-values provenant de la prestation de services transfrontaliers, et souligne qu'il importe que les parties prenantes soient consultées et qu'elles puissent contribuer au processus ;

8. La CEA a fourni un appui technique au comité intergouvernemental créé pour préparer le mandat de négociation d'une future convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale. En avril 2024, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la CEA, le Forum africain sur l'administration fiscale et le Réseau pour la justice fiscale-Afrique a soumis comme contribution au comité intergouvernemental un document technique conjoint sur des domaines spécifiques à aborder dans la convention-cadre.

## Paragraphe 6

*Demande* à la communauté internationale de prendre les mesures appropriées aux niveaux national, régional et mondial pour faire en sorte que les flux financiers illicites soient traités comme un problème systémique au niveau mondial et que la communauté internationale adopte un mécanisme mondial de coordination pour surveiller les flux financiers de manière systématique, notamment en centralisant, en publiant et en analysant les données sur les comptes financiers étrangers et les rapports établis pays par pays par les entreprises multinationales.

9. La CEA soutient les efforts déployés par quatre de ses membres<sup>5</sup> pour mettre en place des mécanismes de coordination nationale afin de lutter contre les flux financiers illicites sur la base d'une approche systémique. Avec l'appui de la CEA, les États en question ont créé des groupes de travail techniques multisectoriels chargés d'orienter l'évaluation des facteurs de risque liés à ces flux et d'élaborer des stratégies concertées pour prévenir les transferts illicites de fonds à partir de leurs pays respectifs.

## B. Résolution 2024/4 : L'optimisation des régimes fiscaux africains applicables aux technologies de l'information et des communications pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois

### Paragraphe 2

*Prie* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires de continuer d'aider les membres de la Commission à créer un environnement propice à la croissance du secteur des technologies de l'information et des communications en Afrique et à stimuler le développement durable, la création d'emplois et le progrès socio-économique de tous sur le continent ;

10. Pour renforcer le rôle du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) dans la promotion du développement durable, la CEA a organisé le sixième Forum africain sur la science, la technologie et l'innovation en marge de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui s'est tenue à Addis-Abeba en avril 2024. Le Forum a été organisé pour aider les États africains à évaluer les progrès réalisés dans le contexte des cinq objectifs de développement durable sélectionnés pour être examinés lors de la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau pour le développement durable - l'objectif 1, pas de pauvreté ; l'objectif 2, faim zéro ; l'objectif 13, action pour le climat ; l'objectif 16, paix, justice et institutions fortes ; et l'objectif 17, partenariats pour les objectifs - ainsi que les objectifs correspondants de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

11. Pour renforcer encore le rôle du secteur des TIC dans le développement durable, la CEA, en collaboration avec le Gouvernement tanzanien et d'autres grandes parties prenantes, a organisé l'atelier d'examen annuel du Sommet mondial sur la société de l'information en Afrique à Dar es-Salam (République-Unie de Tanzanie), en octobre 2024. Plus de 150 décideurs politiques, experts et autres parties prenantes ont participé à l'atelier pour examiner les progrès réalisés sur les lignes d'action du Sommet mondial depuis sa session de 2005. L'atelier a également permis aux membres de la CEA d'évaluer les résultats du

<sup>5</sup> Bénin, Gabon, Nigéria et Sénégal.

Sommet du futur et de souligner la contribution particulière de la région au Pacte numérique mondial<sup>6</sup>.

12. Afin de contribuer à la mise en place d'un environnement propice à la croissance du secteur des TIC en Afrique, la CEA collabore avec Google, STEMPower et Camden Education Trust pour soutenir les initiatives de ses membres visant à promouvoir l'acquisition de compétences numériques. En 2024, dans 40 institutions, plus de 600 étudiants en Éthiopie et près de 290 en République-Unie de Tanzanie ont reçu une formation en informatique, en intelligence artificielle et en robotique. En outre, en octobre 2024, en collaboration avec Google, Camden Education Trust et des partenaires nationaux, la CEA a organisé les compétitions nationales pour l'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie en vue des Olympiades mondiales de robotique 2024. En Éthiopie, un total de 100 finalistes, dont 30 femmes et filles, issus de 14 centres de sciences, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques ont participé au concours national, présentant 37 projets qui exploraient l'intersection de la robotique et de la durabilité. En République-Unie de Tanzanie, 39 étudiants ont présenté avec succès des solutions innovantes pour relever les défis en matière d'environnement et de sécurité. Les lauréats des concours nationaux ont ensuite représenté leur pays lors de la finale internationale des Olympiades mondiales de robotique, qui s'est tenue à Izmir (Türkiye), en novembre 2024.

### Paragraphe 3

*Demande instamment à la Commission économique pour l'Afrique et à ses partenaires de mener de nouveaux travaux d'analyse des politiques visant à faciliter l'élaboration de recommandations fondées sur des données probantes sur la question de l'optimisation des régimes fiscaux applicables aux technologies de l'information et des communications, notamment une analyse complète des politiques existantes et novatrices, des mécanismes de production de recettes, des difficultés rencontrées, de leur incidence sur le développement et des meilleures pratiques, et de fournir l'assistance technique nécessaire pour faciliter la mise en œuvre d'initiatives visant à réformer l'imposition de ces technologies dans les pays africains ;*

13. La CEA a contribué à un rapport sur l'économie numérique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>7</sup>, dans lequel l'accent était mis sur l'empreinte écologique de la numérisation, notamment les effets négatifs sur l'environnement tout au long du cycle de vie des appareils numériques et de l'infrastructure des TIC. Le rapport contient également des recommandations sur la manière dont les États pourraient réduire l'empreinte écologique du secteur des TIC.

14. La CEA a également contribué à une enquête sur l'administration en ligne et la transformation numérique<sup>8</sup>, organisée par le Département des affaires économiques et sociales et publiée en septembre 2024. Les résultats de l'enquête ont permis de mieux comprendre la situation de l'administration en ligne dans les 193 États Membres de l'ONU, révélant une tendance mondiale positive s'agissant du développement de la gouvernance numérique ainsi qu'une augmentation des investissements dans les infrastructures résilientes et les technologies de pointe. Les résultats de l'enquête ont toutefois également

<sup>6</sup> Voir résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe I.

<sup>7</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Digital Economy Report 2024: Shaping an Environmentally Sustainable and Inclusive Digital Future* (Rapport sur l'économie numérique 2024 : Façonner un avenir numérique respectueux de l'environnement et ouvert à tous (publication des Nations Unies, 2024) (en anglais ; Aperçu général en français).

<sup>8</sup> Nations Unies, *E-Government Survey, 2024: Accelerating Digital Transformation for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, 2024) (en anglais).

révélé qu'en dépit d'une amélioration notable des scores de l'indice de développement de l'administration en ligne au niveau mondial, le score moyen de la région Afrique était encore nettement inférieur à la moyenne mondiale ; il est donc indéniable que des efforts ciblés sont encore nécessaires pour combler les lacunes à cet égard.

#### Paragraphe 4

*Prie la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires de fournir aux membres de la Commission une assistance technique, des services de renforcement des capacités et des orientations en vue de mettre en place des cadres réglementaires favorables, de promouvoir l'innovation, d'améliorer les compétences numériques, de faciliter l'accès aux moyens de financement des entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications et de renforcer les capacités institutionnelles nécessaires pour assurer efficacement la gouvernance et l'élaboration des politiques dans le domaine des technologies de l'information et des communications.*

15. La CEA donne des orientations de politiques à cinq de ses membres<sup>9</sup>, pour créer un environnement réglementaire propice au renforcement de la gouvernance du secteur des TIC. En Gambie, elle participe à l'élaboration d'une stratégie nationale sur les identités numériques et la transformation numérique pour la période 2023-2028, qui vise à mettre en place un écosystème numérique solide offrant des services numériques de haute qualité, sécurisés et abordables pour stimuler le développement socioéconomique du pays. Au Malawi, elle fournit des conseils et un soutien technique pour promouvoir la mise en œuvre de la stratégie d'identité numérique du pays. À Maurice, elle apporte un soutien technique à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de technologie financière (fintech). Au Mozambique, elle fournit des services de conseil pour faciliter l'élaboration d'une politique nationale sur l'intelligence artificielle. En Sierra Leone, elle fournit un soutien technique pour le développement d'un système de gestion de l'apprentissage.

16. Pour contribuer à combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes, la CEA renforce les capacités de ses membres afin d'améliorer l'accès des femmes et des filles aux technologies numériques. À Maurice, la CEA a dispensé une formation sur l'économie numérique à 55 décideurs et experts, dont 47 femmes, en vue de promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des filles. Pour maximiser l'impact du soutien qu'elle apporte à ses membres pour les aider à améliorer les compétences numériques des femmes et des filles, la CEA a organisé, les 18 et 19 septembre 2024, une réunion de groupe d'experts sur son programme relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation numérique. Rassemblant 31 experts en égalité des sexes de huit membres de la Commission<sup>10</sup> pour examiner et valider le programme de formation du programme, la réunion a également permis aux experts d'explorer les possibilités d'autonomisation numérique des femmes et des filles, ainsi que les mécanismes visant à accroître la participation des femmes et des filles dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

<sup>9</sup> Gambie, Malawi, Maurice, Mozambique et Sierra Leone.

<sup>10</sup> Afrique du Sud, Lesotho, Maurice, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan et Tunisie.